

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DGRI 63 : Subvention (20.000 euros) avec convention à l'association Chantiers du Sud (18^e) dans le cadre de la solidarité avec Haïti.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association Association Chantiers du Sud située 18 rue de Cambrai (18^e).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'Association Chantiers du Sud située 18 rue de Cambrai(18^e).

Article 2 : La dépense sera imputée sur la VF 07002, chapitre 65, article 6574, nature 6574, Fonction 048, Fond 120, CF 07 titre des relations internationales – Budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.